

COMMUNE DE CHARVONNEX
585 route du Chef-lieu
74370

Le Maire, Jean-François GIMBERT

HAUTE-SAVOIE

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°23/2026

**Objet : délégation de fonctions à Madame GUYOT Stéphanie,
Conseillère municipale**

5. institutions et vie politique 5.4 délégation de fonctions

LE MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
Vu le procès-verbal des élections municipales en date du 15/03/2026 ;
Vu la délibération du conseil municipal du 20/03/2026 fixant à 4 le nombre des adjoints,
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20/03/2026,
Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à certains Conseillers/ères municipaux,

ARRETE

Article 1

Madame Stéphanie GUYOT, Conseillère municipale, est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants : vie scolaire.

Elle exercera les fonctions suivantes : étude et suivi, élaboration des dossiers.

Stéphanie GUYOT devra exercer sa délégation rattachée à Béatrice FARYS, Adjointe au Maire.

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

Article 2

Le Maire de la commune de Charvonnex, la Secrétaire générale de Mairie, et le Comptable public de la Commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié le
Notifié le
Certifié exécutoire le
Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 01/04/2026
Le Maire, Jean-François GIMBERT

